



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 20 mai 2025 à 18h04, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction générale.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

### Adoption de l'ordre du jour

2025-05-117

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par monsieur Serge Ennis et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 3.4 et en modifiant le titre du point 1.5 pour se lire comme suit :

**Mot de bienvenue du maire**  
**Période de questions sur l'ordre du jour**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Correspondance**  
**Rapport écocentre et CER à chaque mois**

### 1. Administration

#### 1.1 Procès-verbaux

##### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2025

#### 1.2 Adoption du second projet de règlement no 367-25-01 modifiant le règlement de zonage 367-02

#### 1.3 Adoption du règlement no 369-25-01 modifiant le règlement de construction 369-02

#### 1.4 Avis de motion pour l'adoption du règlement no 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 (Port d'attache)

#### 1.5 Dépôt et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 (Port d'attache)

### 2. Ressources financières

#### 2.1 Autorisation de déboursés avril-mai 2025

#### 2.2 Ratification de déboursés pour le panneau incendie de l'hôtel de ville

#### 2.3 Retrait de 2 matricules pour la vente pour taxes 2025

#### 2.4 Ratification de déboursés pour l'achat de chapiteaux, drapeaux et BBQ

#### 2.5 Mise à jour de la rémunération du personnel électoral

#### 2.6 Autorisation de déboursés pour l'offre de la FQM en ressources humaines

#### 2.7 Affectation de sommes au surplus non-affecté pour l'achat de pneu d'été pour un camion de la voirie

### 3. Ressources humaines

#### 3.1 Autorisation d'affichage pour le poste de technicienne aux communications et vie communautaire

#### 3.2 Permanence de l'inspecteur en bâtiment et environnement



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

- 3.3 Permanence d'un chauffeur aux travaux publics
- 3.4 Embauche d'une secrétaire de remplacement

### 4. Réseau routier

- 4.1 Autorisation de passage pour l'évènement Grand prix des Laurentides
- 4.2 Autorisation de reddition de compte pour le PAVL volet redressement de la phase 3 du chemin Val-des-Lacs

### 5. Sécurité publique

*Aucun point*

### 6. Gestion du territoire

- 6.1 Octroi de contrat pour la caractérisation du lac à l'île

### 7. Hygiène du milieu

*Aucun point*

### 8. Service à la collectivité

*Aucun point*

Période de questions

Levée de l'assemblée

## 1. Administration

### 1.1 Procès-verbaux

#### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2025

2025-05-118

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 22 avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### 1.2 Adoption du second projet de règlement no 367-25-01 modifiant le règlement de zonage 367-02

2025-05-119

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le premier projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du 24 mars 2025 sous les résolutions nos 2025-03-54 et 2025-03-55 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 22 avril 2025 tel que le requiert la loi ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le 2<sup>e</sup> projet de règlement no 367-25-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

### 1.3 Adoption du règlement no 369-25-01 modifiant le règlement de construction 369-02

2025-05-120

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le premier projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du 24 mars 2025 sous les résolutions nos 2025-03-56 et 2025-03-57 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 22 avril 2025 tel que le requiert la loi ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le règlement no. 369-25-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 1.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement no 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 (Port d'attache)

2025-05-121

Monsieur Steven Minty donne l'avis de motion pour l'adoption d'un règlement 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02.

### 1.5 Dépôt et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 (Port d'attache)

2025-05-122

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs a adopté un règlement de lotissement numéro 368-02 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. des Laurentides en date du 28 avril 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'avant la rénovation cadastrale, il était possible pour les promoteurs immobiliers de laisser aux acheteurs de terrains la responsabilité de verser la contribution aux fins de parcs à la municipalité au moment de leur demande de permis de construction.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite diminuer le taux de contribution aux fins de parc pour certaines anciennes parties de lots dans le domaine port d'attache, car leur valeur au rôle d'évaluation a augmenté drastiquement dans les 15 dernières années;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de cette séance ordinaire tenue le 20 mai 2025 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

QUE le conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 368-25-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 (Port d'attache).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 2. Ressources financières

#### 2.1 Autorisation de déboursés avril-mai 2025

2025-05-123

CONSIDÉRANT la liste des déboursés au **16 mai 2025** :

Déboursés	778 516.45 \$
Salaires du mois d'avril 2025	50 936, 27 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>829 452.72 \$</b>

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil approuve la liste des déboursés 17 avril au 16 mai 2025 pour un total de 829 452.72 \$ incluant les salaires du mois d'avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### 2.2 Autorisation de déboursés pour le panneau incendie de l'hôtel de ville

2025-05-124

CONSIDÉRANT des travaux de mise à jour du panneau d'incendie de l'hôtel de ville sont nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les frais s'élèvent à 2 520,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à déboursier la somme de 2 520 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de mise à jour du panneau d'incendie de l'hôtel de ville;

ET

QUE le déboursé soit affecté au poste de G/L 02 13000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### 2.3 Retrait de 2 matricules pour la vente pour taxes 2025

2025-05-125

CONSIDÉRANT la résolution no 2025-02-25 mentionnant les matricules mis en vente pour taxes 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il y a lieu de retirer les matricules numéros 3915-45-8079 et 4018-53-2657 ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à retirer les matricules numéros 3915-45-8079 et 4018-53-2657 de la vente pour taxes 2025 de la MRC des Laurentides.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

### 2.4 Ratification de déboursés pour l'achat de chapiteaux, drapeaux et BBQ

2025-05-126

CONSIDÉRANT que le conseil a manifesté l'intérêt d'avoir des accessoires pour les activités estivales extérieures ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 399-21-01 en matière de contrôle et de suivi budgétaires autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à dépenser pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a acheté un chapiteau, des drapeaux et un BBQ pour la somme de 1 935.08 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ratifie les dépenses mentionnées de l'ordre de 2 017.58 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE les déboursés soient affectés au poste des loisirs (02 70120 447).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 2.5 Mise à jour de la rémunération du personnel électoral

2025-05-127

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera en élection au mois de novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 217-08-2021 devait subir un ajustement salarial pour refléter l'indice de prix à la consommation depuis 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums*, une Municipalité peut établir la rémunération de son personnel électoral;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la résolution 217-08-2021 soit abrogée.

ET

QUE la rémunération du personnel électoral pour les élections 2025 et suivantes s'il y a lieu soit la suivante :

Président d'élection	2 800 \$
Secrétaire ou adjointe	2 125 \$
Scrutateur	22 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote	22 \$ / heure
Primo	22 \$ / heure
Membre d'une commission de révision à la liste électorale	22 \$ / heure
Table d'accueil / Personnel de soutien	22 \$ / heure
Table d'identification	22 \$ / heure

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

### 2.6 Autorisation de déboursés pour l'offre de la FQM en ressources humaines

2025-05-128

CONSIDÉRANT l'offre de service de la FQM en matière de ressources humaines et relations du travail en date du 7 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT les divers besoins en ressources humaines dans la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à utiliser les services en ressources humaines de la FQM jusqu'à concurrence de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 2.7 Affectation de sommes au surplus non-affecté pour l'achat de pneu d'été pour un camion de la voirie

2025-05-129

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres dudit camion incluait 6 pneus d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE des pneus d'été sont nécessaires afin d'épargner les pneus d'hiver ;

CONSIDÉRANT le devis soumis par Villemaire pneus et mécanique en date du 12 mai 2025 sous le numéro D272-0003210 pour la somme de 6 715.60 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ne sont pas prévus au budget d'exploitation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont disponibles dans le surplus non-affecté ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat de 6 pneus d'été pour le nouveau camion de la voirie pour la somme de 6 715.60 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE le conseil autorise l'achat via le surplus non-affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3. Ressources humaines

#### 3.1 Autorisation d'affichage pour le poste de technicien(ne) aux communications et vie communautaire

2025-05-130

CONSIDÉRANT QUE le conseil déposera sous peu son plan directeur des parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire déployer son plan directeur des parcs avec une vision nouvelle pour sa population active et vieillissante ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les ressources actuelles sont à pleine capacité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un ou une responsable de ces actions;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à afficher le poste de technicien.ne en communication et vie communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 3.2 Permanence de l'inspecteur en bâtiment et environnement

2025-05-131

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Jean-Philippe Lafrenière au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement en date du 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols blancs prévoit une période probatoire pour octroyer la permanence;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Lafrenière a complété sa période probatoire avec satisfaction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Directrice générale, greffière-trésorière et du coordonnateur en urbanisme et environnement ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroie la permanence de M. Jean-Philippe Lafrenière au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 3.3 Permanence d'un chauffeur aux travaux publics

*Monsieur Sylvain Paquette s'abstient de voter pour cause de conflit d'intérêts.*

2025-05-132

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Marc Gravel comme chauffeur saisonnier, le 21 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics nécessitent un chauffeur à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus prévoit une période probatoire pour octroyer la permanence;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Gravel a complété sa période probatoire avec satisfaction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroie la permanence à M. Marc Gravel au poste de chauffeur pour les travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

2025-05-133

### 3.4 Embauche d'une secrétaire de remplacement

CONSIDÉRANT QUE lors d'absence de la secrétaire administrative réception/taxation il y a lieu d'assurer le service du citoyen à la réception ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a eu lieu ;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de madame Carole Brandt;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de la Directrice Générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Carole Brandt à compter du 22 mai 2025 à titre de secrétaire administrative et taxation occasionnelle;

QUE les conditions d'emploi soient selon la convention collective en vigueur des cols blancs.

ET

QUE madame Brandt soit à la classe 5, échelon 6 de la grille salariale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## 4. Réseau routier

### 4.1 Autorisation de passage pour l'évènement Grand Prix des Laurentides

2025-05-134

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue d'un événement intitulé *Grand prix des Laurentides*.

CONSIDÉRANT QUE cet événement utilisera les routes du ministère des Transports du Québec (ci-après nommé MTQ) et que la Municipalité doit appuyer la demande de l'organisme auprès du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se tiendra les 16 et 17 août 2025;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la tenue de l'évènement le *Grand Prix des Laurentides* sur son territoire les 16 et 17 août 2025;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la demande d'autorisation de l'organisme auprès du MTQ afin de tenir leur évènement cycliste ;

ET

QUE l'organisme demeure responsable d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue de leur évènement ainsi que de mettre en place toutes les mesures de sécurité appropriées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

### 4.2 Autorisation de reddition de compte pour le PAVL volet redressement de la phase 3 du chemin Val-des-Lacs

2025-05-135

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL volet redressement ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du mois d'octobre 2024 au 15 nov 2024.

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 5. Sécurité publique

*Aucun point*

### 6. Gestion du territoire

#### 6.1 Octroi d'un contrat pour la caractérisation du lac à l'île

2025-05-136

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Val-des-Lacs désire faire une caractérisation des plantes aquatiques d'un lac par année ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'environnement de Val-des-Lacs (CCE) a recommandé le lac à l'île puisqu'il est un lac de tête ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué ;

CONSIDÉRANT la réception de 2 (deux) offres soit :

Fyto	2 070 \$ + taxes
Terra-Bois	8 550 \$ + taxes



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 20 mai 2025

---

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à octroyer le contrat pour la caractérisation du Lac à l'île pour la somme de 2070 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes soient prises dans le poste de GL 02 47000 411.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à émettre le paiement au moment opportun.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 7. Hygiène du milieu

*Aucun point*

### 8. Service de la collectivité

*Aucun point*

Période de questions  
Levée de l'assemblée

2025-05-137

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h37.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Patricia Lacasse**  
**Mairesse**

---

**Caroline Champoux**  
**Directrice générale et greffière trésorière**